

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE VINGT TROIS AVRIL

EXPEDITION

**Je soussigné Lionel MONOT**

Huissier de Justice Associé

Membre de la

SELARL ARMORHUIS

6, Boulevard Clémenceau

22000 – SAINT-BRIEUC

**Tel.** 02.96.33.75.33 - **Fax** : 02.96.33.58.84

**AI PROCEDE COMME SUIV :**

*A la requête de :*

La Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, dont le siège social est situé à la Prunelle 22190 PLERIN, agissant poursuites et diligences de Monsieur MEHAUTE Yvon, son Président en exercice,  
Lui-même représenté pour le présent constat par Mr PARDOEN Romain, Directeur,

*Lequel m'a fait connaître ce qui suit :*



## DECLARATION

« Nous tenons notre Assemblée Générale ce samedi 23 Avril 2022 à partir de 09 H 00 à l'Espace Roger-Ollivier, 13 rue du Stade en PLERIN 22190. Les personnes désirant participer à cette assemblée devront justifier de leur qualité d'adhérent au moyen de leur permis de chasser valide pour la saison écoulée et/ou de leur qualité d'adhérent au moyen de leur carte fédérale valide.

Dans ce contexte, je vous requiers de bien constater les contrôles d'accès et comptage des participants. Vous constaterez également le déroulement de l'Assemblée et notamment les votes qui seront soumis.

A l'issue, vous voudrez bien également constater le bon déroulement et le dépouillement du vote relatif à l'élection du nouveau Conseil d'Administration ».

*Déférant à cette réquisition, je soussigné L. MONOT ai procédé aux constatations suivantes.*

## CONSTATATIONS

Je me suis rendu ce jour à 08 H 30 au 13 rue du Stade en PLERIN 22190, Espace Roger-Ollivier, endroit où va se tenir l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor.

Là étant, je constate les éléments suivants :

### *I. S'agissant des conditions d'accès et remise des bulletins de vote :*

Cette Assemblée se déroule dans les bâtiments de l'Espace Roger-Ollivier. Je constate que l'accès à l'entrée à l'hémicycle se fait en trois endroits, cet accès est contrôlé par des préposés à la Fédération. D'une manière aléatoire, je vérifie les conditions d'accès.

Toute personne souhaitant participer à l'Assemblée Générale est invitée à présenter son permis de chasser valide ou sa carte fédérale valide, à justifier de son identité : il s'agit de conditions pour pouvoir assister à l'AG et pour voter.

Ces conditions satisfaites, je constate que le personnel de la Fédération remet à la personne soit une carte électorale de chasseur, soit une carte électorale de territoire. Le personnel de la fédération utilise trois fichiers Excel : un fichier chasseur individuel, un fichier territoire, un fichier pouvoir ; ces fichiers permettent notamment de déterminer le nombre de voix de l'intéressé. Une fois ce nombre de voix déterminé, il est remis à la personne un bulletin de vote liste n°1 Yvon MEHAUTE ; sur ce bulletin est indiqué le nombre de voix représenté par l'individu. Une enveloppe ou plusieurs enveloppes sont remises aux intéressés afin de participer à l'élection du Conseil d'Administration.

Les personnes rentrent donc dans l'hémicycle au fur et à mesure des contrôles.



**II. S'agissant du déroulement de l'Assemblée et des votes de l'ordre du jour :**

A 09 H 15, je constate que Mr MEHAUTE Yvon, Président de la Fédération, ouvre l'Assemblée.

Il rappelle l'ordre du jour qui sera :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 30/03/2021,
- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité,
- Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021,
- Rapport spécial et rapport de gestion du commissaire aux comptes,
- Approbation du budget 2022/2023,
- Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2022/2023,
- Questions écrites,
- Remise de médailles,
- Elections du Conseil d'administration.

Il rappelle et précise les points suivants mis au vote :

**1. Approbation du procès-verbal de l'A.G dématérialisée du 31/03/2021 :**

L'assemblée vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le procès-verbal de l'AG du 31/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. Rapport moral du Président :**

A l'issue de sa lecture, le Président soumet le rapport moral au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le rapport moral du Président est approuvé.

**3. Rapport d'activité :**

A l'issue de la présentation du rapport d'activité fait par Mme PHILIPPE Elyane, le Président soumet celui-ci au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le rapport d'activité est approuvé.

**4. Approbation des comptes 2020/2021 :**

A l'issue de la présentation des comptes 2020/2021 par Mr COMPAIN, expert-comptable, le Président soumet la présentation des comptes 2020/2021 au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La présentation des comptes 2020/2021 est approuvée.



**5. Rapport spécial et rapport de gestion pour l'exercice clos du 30/06/2021 du commissaire aux comptes :**

A l'issue de la lecture du rapport spécial et du rapport de gestion par Mr ROLLAND Arnaud, commissaire aux comptes.

Le Président soumet aux votes à main levée de l'assemblée les résolutions suivantes :

**1°) 1<sup>ère</sup> résolution :**

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes de l'expert-comptable et les rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020/2021 :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La première résolution est adoptée.

**2°) 2<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30/06/2021 suivant les modalités précisées en AG :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La deuxième résolution est adoptée.

**3°) 3<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30/06/2021 suivant les modalités précisées en AG :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La troisième résolution est adoptée.

**6. Approbation du budget 2022/2023 :**

A l'issue de la présentation et de la lecture du budget 2022/2023 par Mr COMPAIN, expert-comptable, le Président soumet au vote à main levée de l'assemblée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

La présentation du budget 2022/2023 est approuvée.

**7. Vote des cotisations 2022/2023 :**

Le Président présente les différents postes de ces cotisations et soumet au vote à main levée de l'assemblée :

**1°) Le prix du timbre départemental à 75 Euros :**

- Contre : 0
- Abstention : 0

**2°) Pour la gestion des validations du permis de chasser, les frais de dossier seront à 5 Euros :**

- Contre : 0



- Abstention : 0

3°) Pour l'adhésion territoriale unique à 155 Euros :

- Contre : 0

- Abstention : 0

4°) Pour la gratuité de la formation des candidats à l'examen du permis de chasser :

- Contre : 0

- Abstention : 0

5°) Pour le prix du bracelet chevreuil à 35 Euros :

- Contre : 0

- Abstention : 0

6°) Pour le prix du bracelet cerf. Pour un animal de moins d'un an, 150 Euros :

- Contre : 0

- Abstention : 0

7°) Pour le prix du bracelet cerf. Pour un animal de plus d'un an, 170 Euros :

- Contre : 0

- Abstention : 0

8°) Pour le prix du bracelet sanglier à 20 Euros et le remboursement du bracelet non utilisé à 18 Euros :

- Contre : 0

- Abstention : 0

9°) Le montant de la contribution territoriale dégâts obligatoire (taxe à l'hectare) est fixé à 0 Euro pour les Côtes d'Armor :

- Contre : 0

- Abstention : 0

10°) Pour le programme de subventions 2022/2023 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés achetant des pièges, cages à pies et boîtes à fauves uniquement.

- Contre : 0

- Abstention : 0

**8. *Approbation du projet d'arrêté relatif à la chasse dans les Côtes d'Armor pour la saison 2022/2023 :***

A l'issue de la présentation des principaux points proposés par la Fédération dans l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2022/2023 fait par Mme PHILIPPE Elyane, le Président soumet ces propositions au vote à main levée :

- Contre : 0

- Abstention : 0

Le projet relatif à l'exercice de la chasse est approuvé.



L'appel aux décorations et les interventions de personnalités s'en suivent.  
Par la suite, je constate que Mr MEHAUTE Yvon présente sa liste en vue de l'élection du conseil d'administration. Chacun des administrateurs potentiels se présente à l'assemblée.

**III. S'agissant du vote de la liste n°1 Yvon MEHAUTE :**

Chaque membre de la fédération est invité à venir voter. Il y a donc trois bureaux de vote, chacun tenus par deux assesseurs volontaires désignés lors de l'AG, assistés de membre de la Fédération (pour l'appui informatique uniquement).

Il y a donc trois urnes fermées et vides (je garde les clés en ma possession) mises à disposition, une urne par bureau.

A 12 H 20, je constate que les votes débutent. Chaque votant présente sa carte électorale (soit individuel et/ou soit de territoire) qui lui a été préalablement remis. Un assesseur vérifie l'identité sur une liste d'émargement ; le vote est fait et la feuille d'émargement signé.

A 13 H 00, je constate qu'il n'y a plus de votant. Le dépouillement commence, sous mon contrôle.

- S'agissant du bureau n°1 : 88 bulletins sont dans l'urne (ce chiffre correspond au nombre de cartes électorales). Dont 0 bulletin blanc, 6 bulletins nuls, le tout pour 976 voix pour la liste Yvon MEHAUTE,
- S'agissant du bureau n°2 : 75 bulletins sont dans l'urne (ce chiffre correspond au nombre de cartes électorales). Dont 1 bulletin blanc, 3 bulletins nuls, le tout pour 774 voix pour la liste Yvon MEHAUTE,
- S'agissant du bureau n°3 : 78 bulletins sont dans l'urne (ce chiffre correspond au nombre de cartes électorales). Dont 1 bulletin blanc, 2 bulletins nuls, le tout pour 832 voix pour la liste Yvon MEHAUTE,

La synthèse est la suivante : au total 241 bulletins, dont 2 bulletins blancs, dont 11 bulletins nuls, le tout pour 2582 voix pour la liste Yvon MEHAUTE.  
C'est donc sur cette base que la liste Yvon MEHAUTE est élue.

Je quitte les lieux à 13 H 40, laissant l'Assemblée.

*Ceci constaté, je clos mes opérations. J'ai annexé au présent acte PV des résultats de votes, résultats par bureaux et synthèse, modèle cartes électorales, modèle bulletin de vote. Les cartes électorales et bulletins de vote de cette élection sont conservés en mon Etude.*



**PROCÈS-VERBAL DE RÉSULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DES CÔTES D'ARMOR EN DATE DU SAMEDI 23 AVRIL 2022**

Le samedi 23 avril 2022 s'est déroulé à l'Espace Roger-Ollivier à PLÉRIN à ...13.4.00.... le dépouillement des votes de l'assemblée générale électorale du Conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor (FDC22).

Les urnes ont été remises aux assesseurs à .....13.....h...00..... par Maître Lionel MONOT, huissier de justice.

Il en a été retiré...241..... bulletins représentant ...2582..... voix, avec .....2..... bulletins blancs et .....11..... bulletins nuls.

Le dépouillement a été réalisé par 6 assesseurs, nommés par l'assemblée générale, dont les noms sont ci-après :

Bureau 1	M./Mme <u>Clément Alain</u>	M./Mme <u>LE CAËR Michel</u>
Bureau 2	M./Mme <u>BUREL HÉRVÉ</u>	M./Mme <u>P ARDOEN Patricia</u>
Bureau 3	M./Mme <u>TRIGEM Daniel</u>	M./Mme <u>le Lannoune Charles</u>

ainsi que par le personnel de la FDC22. Il ressort du dépouillement les résultats suivants, détaillés en annexe :

Mme Maëlle LAMBERT

Maëlle Lambert

M. David ROLLAND

David Rolland

Mme Blandine BUFFAULT

Blandine Buffault

Mme Marine JOLIBERT

Marine Jolibert

M. Arnaud LETELLIER

Arnaud Letellier

M. Loïc AUFFRET

Loïc Auffret

M. Cyrille GUYOMARD

Mme Kim SORIN

M. Olivier PRIMAS

Fait à PLÉRIN le 23 avril 2022

Bureau de justice Monot





Assemblée générale du 23 avril 2022



## Résultats cumulés des 3 bureaux de vote

Bulletins totaux

241

Bulletins blancs

2

Bulletins nuls

11

Voix liste « Yvon MÉHAUTÉ »

2582





# Bureau n°1 – Résultats



Bulletins totaux

88

Bulletins blancs

0

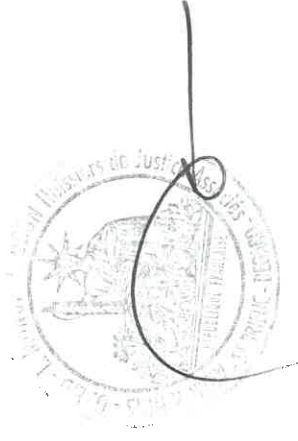
Bulletins nuls

6

Voix liste « Yvon MÉHAUTÉ »

976

# Bureau n°2 – Résultats



Bulletins totaux

75

Bulletins blancs

1

Bulletins nuls

3

Voix liste « Yvon MÉHAUTÉ »

774



# Bureau n°3 – Résultats



Bulletins totaux

78

Bulletins blancs

1

Bulletins nuls

2

Voix liste « Yvon MÉHAUTÉ »

832

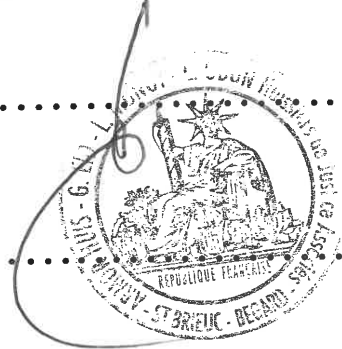


# Carte électorale Chasseur individuel

Nom : .....

Prénom : .....

ID GU : .....



Assemblée générale du 23 avril 2022

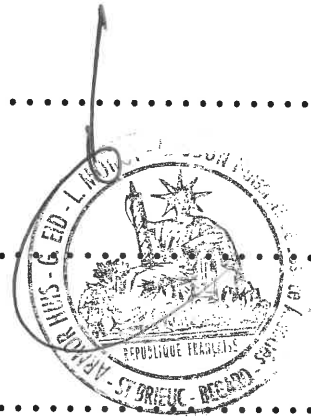


# Carte électorale Territoire

Nom : .....

Prénom : .....

Matricule : .....





# Bulletin de vote

Liste n°1 : Yvon MÉHAUTÉ

- Pays n°1 : Jean-Benoît GORIN
- Pays n°2 : Jean AMICE
- Pays n°3 : Hervé BALAN
- Pays n°4 : Sylvain LEMÉE
- Pays n°5 : Gilles CHAUVEL
- Pays n°6 : Jean-Claude BEUREL
- Pays n°7 : Yann MENGUY
- Pays n°8 : Bernard TRUBUILT
- Pays n°9 : Yvon MÉHAUTÉ
- Pays n°10 : Jacques BOUGET
- Pays n°11 : Dominique CHARLES
- Pays n°12 : Camille VIEILLEVILLE
- Pays n°13 : Frédéric QUIMERC'H
- Représentant des associations de chasse communales : Gilles DELAFARGUE
- Représentant des associations de chasse privées : Richard GUILMOTO



Nombre de voix :

SELARL ARMORHUIS  
G. EID - L. MONOT - C. ODON  
Huissiers de Justice associés  
6 Boulevard Clémenceau BP64306  
22043 SAINT BRIEUC CEDEX 2  
1 rue de Lanvéar- BP 45  
22140 BEGARD  
Tél : 0296337533 & 0296452091  
Fax : 0296335884 & 0296453491  
contact@armorhuis-22.fr

## PROCES VERBAL de CONSTAT

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le VINGT TROIS AVRIL

### A LA DEMANDE DE :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES COTES D'ARMOR, dont le siège social est situé  
1, les Prunelles à PLERIN (22190), agissant poursuites et diligences de son représentant légal M. MEHAUTE  
Yvon, domicilié en cette qualité audit siège social

La copie du présent acte comporte 4 pages.

Maître Lionel MONOT



## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

### COÛT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	700,00
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	707,67
TVA 20,00%	141,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	4,80
DEBOURS	
T.T.C.	854,00

